

	En amont		Le jour de l'événement		
	Déclarer	Prévoir	Logistique	Personnel	Organisation
<b>Toute manifestation quelle que soit sa taille ou sa nature (qu'elle soit ouverte ou sur invitation, de petite ou de grande taille, en salle ou à l'extérieur...)</b>	1) Déclarer la manifestation auprès de la Préfecture A l'attention du B.A.P.S.I, 12, rue Jean sans Peur CS 20003 59039 Lille Cedex ou <a href="mailto:pref-bapsi-secretariat@nord.gouv.fr">pref-bapsi-secretariat@nord.gouv.fr</a>	1) Réfléchir à la sécurité et à sa mise en place 2) Former les bénévoles au filtrage des entrées (en prévoir suffisamment) 3) Réserver le matériel nécessaire à la sécurisation du lieu (barrières, véhicules, etc.) 4) Demander des arrêtés municipaux d'interdiction de stationnement ou de restriction de circulation (si nécessaire) 5) Imprimer les documents nécessaires à l'affichage des informations 6) Prévoir des moyens d'identifier les bénévoles en charge de la sécurité 7) Lister les numéros utiles pour les transmettre à toutes les personnes en charge de la sécurité.	1) Sécuriser les zones d'entrée avec des barrières ou autres éléments nécessaires 2) Afficher clairement les dispositions de sécurité mis en place lors de la manifestation 3) Afficher le logo Vigipirate 4) Afficher les consignes de sécurité vigilance attentat	1) Inspecter visuellement les bagages à main 2) Surveiller les éléments suspects 3) Identifier clairement les personnes en charge de la sécurité 4) Effectuer des palpations à l'entrée 5) Mettre en place un gardiennage du matériel et du parking non stop	1) Afin d'éviter un rassemblement à l'extérieur, ouvrir si possible les portes à l'avance. 2) Signaler tout colis ou éléments suspects à la police et à la gendarmerie
<b>Manifestation « ouverte » dont il n'est pas possible de lister et d'identifier les participants à l'avance</b>	2) Informer la Mairie de la manifestation M. Le Maire, 27 av. Schumann, Mons en Baroeul	8) Prévoir un service de sécurité avec personnes agréés à la palpation 9) Organiser son plan « secours » : avertir notamment les pompiers de la manifestation 10) Prévoir des postes de secours à partir de 500 personnes en fonction de la nature de la manifestation			
<b>Manifestation « Grande Ampleur » jugées ainsi par l'organisateur en fonction de sa taille et sa nature</b>	3) Remplir le « dossier sécurité » de la Préfecture	11) Prévoir toutes demandes supplémentaires ( <i>ex mettre un périmètre de sécurité autour de la manifestation, gérer le public,...</i> )	Suivre les préconisations de la préfecture		

